

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER,
Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi
BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis
TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime
BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la
séance du 25 avril 2019.

Votes : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

24_25-06-2019

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-25.00 (MI217667212)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190625-24_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL
2019

Date de décision : 25/06/2019

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 24-25.06.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:46

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 20 juin 2019

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER,
Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi
BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis
TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime
BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG – CONSEIL
COMMUNAUTAIRE : FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES ET REPARTITION ENTRE LES
COMMUNES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales
prévoyant de nouvelles règles en matière de répartition des sièges entre Communes
membres au sein du Conseil Communautaire ;

VU à ce titre, l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose
notamment que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux
modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun prévues au II à VI de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 19-23 du 25 avril 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté
de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG statuant sur un accord local en la
matière ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur le Maire ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité, approuve

l'accord local, issu de la délibération N° 19-23 du 25 avril 2019 du Conseil Communautaire de
la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, fixant à **48 membres
titulaires et 2 membres suppléants**, le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG réparti, dans les
conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALTORF	2	
AVOLSHEIM	1	1
DACHSTEIN	2	
DINSHEIM-sur-BRUCHE	2	
DORLSHEIM	3	
DUPPIGHEIM	2	
DUTTLENHEIM	3	
ERGERSHEIM	2	
ERNOLSHEIM-BRUCHE	2	
GRESSWILLER	2	
HEILIGENBERG	1	1
MOLSHEIM	10	
MUTZIG	6	
NIEDERHASLACH	2	
OBERHASLACH	2	
SOULTZ-les-BAINS	2	
STILL	2	
WOLXHEIM	2	
TOTAL	48	2

prend acte

que cette recombinaison de l'organe délibérant de la Communauté de Communes, dont la Commune est membre, entrera en vigueur à l'occasion du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

et autorise

Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à accomplir tout acte et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

25_25-06-2019

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-26.00 (MI217667213)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190625-25_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG
- CONSEIL COMMUNAUTAIRE : FIXATION DU NOMBRE DE SIÈGES
ET RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Date de décision : 25/06/2019

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 25-25.06.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:48

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil municipal d'Ergersheim souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal d'Ergersheim demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal d'Ergersheim autorise M. le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

26_25-06-2019

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-26.01 (MI217667214)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190625-26_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VOEU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEBONT GUIDER
LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Date de décision : 25/06/2019


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.4. Voeux et motionsActe : 26-25.06.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:48

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE (PLACE DE LA MAIRIE ET PLACE DE L'EGLISE) : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

VU la délibération complémentaire du 26 avril 2019 dans laquelle le Conseil municipal décide de procéder aux travaux d'aménagement de la place du village, comprenant la place de la Mairie et la place de l'Eglise, pour un montant global prévisionnel estimé à 150 000,00 € HT ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il a réceptionné trois offres de prix sous la forme de forfaits de rémunération pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place du village, comprenant une phase « études » et une phase « exécution » avec suivi des travaux et réception du chantier :

- Offre de « LBSH Ingénierie », bureau d'études domicilié 53 rue Principale à 67210 NIEDERNAI, pour une rémunération forfaitaire d'un montant total de 13 400,00 € HT, soit 16 080,00 € TTC (phases « études » : 6 566,00 € HT, phases « exécution » : 6 834,00 € HT) ;
- Offre de « L'Atelier de l'Aménagement, Voirie et Paysage [a²vp] », bureau d'études domicilié 1 rue Pully à 67210 OBERNAI », pour une rémunération forfaitaire d'un montant total de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC (phases « études » : 4 700,00 € HT, phases « exécution » : 5 300,00 € HT) ;
- Offre de « SFI », bureau d'études domicilié 8 rue Renaissance à 67000 STRASBOURG, pour une rémunération forfaitaire d'un montant total de 13 000,00 € HT, soit 15 600,00 € TTC (phases « études » : 6 500,00 € HT, phases « exécution » : 6 500,00 € HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de prix la moins-disante émise par le bureau d'études « L'Atelier de l'Aménagement, Voirie et Paysage [a²vp] », pour une rémunération forfaitaire d'un montant total de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune d'ERGERSHEIM, domiciliée place de la Maire à 67120 ERGERSHEIM et le bureau

d'études « L'Atelier de l'Aménagement, Voirie et Paysage [a²vp] », représenté par M. Vincent NEUBRAND, domicilié 1 rue Pully à 67210 OBERNAI ;

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget primitif de l'exercice 2019.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

27_25-06-2019

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-27.00 (MI217667216)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190625-27_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU V'S S'ARÇÉ (PLACE
DE LA MAIRIE ET PLACE DE L'ÉGLISE) : CHOIX DU MAÎTRE
D'OEUVRE

Date de décision : 25/06/2019


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoireActe : [27-25.06.2019.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:48

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE PERISCOLAIRE D'ERGERSHEIM AVEC LA FEDERATION DES MJC D'ALSACE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX COMMUNAUX

Vu la délibération du 13 septembre 2012 autorisant M. le Maire à signer la convention d'occupation de locaux pour le fonctionnement du périscolaire d'Ergersheim avec la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin ;

Vu a délibération du 1^{er} juin 2017 autorisant M. le Maire à signer la convention d'occupation de locaux pour le fonctionnement du périscolaire d'Ergersheim avec l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF);

Considérant le changement d'organisme gestionnaire à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Mme Marianne WEHR, adjointe au Maire, explique au Conseil municipal que le gestionnaire de l'accueil périscolaire est amené à changer à compter du 2 septembre 2019. L'ALEF sera remplacée par la Fédération des MJC d'Alsace (FDMJC D'ALSACE).

M. le Maire soumet le projet de convention de gestion de la structure périscolaire d'Ergersheim au Conseil municipal. Il rappelle qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux sis 4 Place de la Mairie et de locaux dans le bâtiment de la résidence pour personnes âgées, géré par la Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) sis 1 Impasse du Château.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE

la mise à disposition gratuite de locaux à la FDMJC D'ALSACE dans les conditions inscrites dans la convention,

PREND ACTE

que cette convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux démarrera le 1^{er} septembre 2019 et s'achèvera le 31 août 2020.

AUTORISE

M. le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les reconductions ultérieures avec la FDMJC D'ALSACE et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

28_25-06-2019

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-27.01 (MI217667217)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190626-28_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE
PÉRISCOLAIRE D'ERGERSHEIM AVEC LA FÉDÉRATION DES MJC
D'ALSACE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT
DE LOCAUX COMMUNAUX**Certifié
Conforme**

Date de décision : 26/06/2019

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : 28-25.06.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:48

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DES MJC D'ALSACE POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2019-2020

Mme Marianne WEHR, adjointe au Maire, expose à l'assemblée qu'il paraîtrait opportun de soutenir la Fédération des MJC d'Alsace (FDMJC D'ALSACE) afin de permettre aux parents d'élèves scolarisés à Ergersheim, de bénéficier d'un accueil périscolaire et d'une restauration scolaire.

Elle propose d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de cinq mille euros pour le 1^{er} trimestre 2019-2020.

Après avoir entendu l'exposé de Mme WEHR, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 5000€ à la FDMJC D'ALSACE,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

29_25-06-2019

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

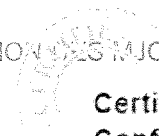
Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-27.02 (MI217667215)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190625-29_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA FÉDÉRATION DES MJC D'ALSACE
POUR LE 1ER TRIMESTRE 2019-2020

Date de décision : 25/06/2019

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : 29-25.06.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:48

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

ADOPTION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la collectivité,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

022 dépenses imprévues de fonctionnement	6574 Subv. de fonct. personnes droit privé
-5000 €	+5000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE la décision modificative suivante :

022 dépenses imprévues de fonctionnement	6574 Subv. de fonct. personnes droit privé
-5000 €	+5000 €

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire Maxime BRAND

Acte classé

30_25-06-2019

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

AR reçu

4

> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-26T16-40-28.00 (MI217667218)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190626-30_25-06-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADOPTION D'UNE DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE . I.1

Date de décision : 26/06/2019


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : 30-25.06.2019.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 26/06/19 à 16:40

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 26/06/19 à 16:46

Classé

Date 08/07/19 à 15:15

Par SCHOCH Stephanie

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 juin 2019

Nombre de conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés
15

Séance du 20 juin 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

FACTURATION DES PLAQUES SCELLEES SUR LA PORTE DU COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL D'ERGERSHEIM

M. le Maire indique au Conseil municipal que l'article 58 du règlement du cimetière communal stipule que les plaques scellées sur la porte sont fournies par la commune. Les frais sont à la charge du concessionnaire ou des ayants droit.

M. le Maire précise que, par souci d'uniformité, il serait judicieux que la commune fournisse chaque plaque gravée, paiera la facture au fournisseur puis sera amenée à refacturer le montant au concessionnaire ou aux ayants droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire qui consiste à fournir et sceller chaque plaque gravée, payer la facture au fournisseur puis refacturer le montant au concessionnaire ou aux ayants droits.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 25 juin 2019.

Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

31_25-06-2019

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-08T15-20-51.00 (MI217902655)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190620-31_25-06-2019-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

FACTURATION DES PLAQUES SCHELLES SUR LA PORTE DU COLUMBARIUM
DU CIMETIERE COMMUNAL D'ERGERSHEIM

Date de décision : 20/06/2019

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [31-25.06.2019.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/19 à 15:20

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 08/07/19 à 15:20

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 08/07/19 à 15:24